

Demande en obtention d'un accès au service mBox



Informations personnelles

(tous les champs sont obligatoires)

E-MAIL _____
Il s'agit de l'adresse e-mail que vous avez utilisée lors de la création de votre compte **mShop**.

PRÉNOM _____ NOM _____

NÉ(E) LE _____ / _____ / _____
Jour Mois Année

N° TEL. + _____
Indicatif Numéro de téléphone

DOMICILE _____
N° Rue

_____ - _____
Localité Pays Code postal

Caution

- Après réception du formulaire d'inscription dûment signé, le Verkéiersverbond demandera le paiement d'une caution de 20 € par virement bancaire au demandeur du service « mBox ». Le demandeur recevra alors une lettre lui précisant les modalités du paiement. Cette caution est restituée en cas de renonciation ou d'expiration du service « mBox ». Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous référer au « Règlement relatif aux conditions d'utilisation du service mBox ».

Signature et engagement du demandeur

- Je déclare à respecter le règlement relatif aux conditions d'utilisation du service « mBox » repris au verso et d'avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des données personnelles (point 10).

Envoi de la demande

Veuillez remettre votre demande et les documents à fournir dans un guichet agréé ou l'envoyer à l'adresse suivante :
Verkéiersverbond BP 640 L-2016 Luxembourg

Date : ____ / ____ / ____
Jour Mois Année

Signature : _____

Cadre réservé au Verkéiersverbond

Date d'impression de la carte _____

Date d'envoi _____

Date de début de validité _____

Agent _____

Règlement relatif aux conditions d'utilisation du service « mBox »

1. GÉNÉRALITÉS & DÉFINITIONS

Aux fins des présentes conditions d'utilisation, on entend par :

- 1.1. **mBox** : emplacement fermé équipé d'une porte sécurisée ouvrable avec la mKaat.
- 1.2. **Produit mBox** : le mode d'accès au service mBox qui est transféré sur la mKaat.
- 1.3. **Service mBox** : service gratuit de mise à disposition d'un emplacement de stationnement pour cycles tels que définis sous le point 1.10.
- 1.4. **mKaat** : carte à puce multifonctionnelle sur laquelle la clé d'accès pour le service mBox est enregistrée.
- 1.5. **Demandeur** : toute personne physique qui demande l'inscription au service mBox.
- 1.6. **Utilisateur** : toute personne physique inscrite au service mBox suivant les modalités requises par le présent règlement.
- 1.7. **Centrale de mobilité** : Mobilitétszentral ; la plate-forme de communication et l'enseigne du Verkéiersverbond.
- 1.8. **mShop** : le guichet en ligne du Verkéiersverbond (www.mshop.lu).
- 1.9. **Pickup** : bornes de recharge permettant de transférer des produits sur la mKaat
- 1.10. **Cycle** : nom collectif pour les cycles ainsi que pour les cycles à pédalage assisté qui sont autorisés à stationner dans les mBox. Pour une définition officielle de ces deux termes, veuillez-vous référer aux points 2.15 a) et c) de la rubrique 2 – Véhicules de l'article 2 du Code de la Route.
- 1.11. **Les différentes façons de contacter le Verkéiersverbond** :
 - Guichets de la centrale de mobilité
 - Centre d'appels (+352 2465 2465)
 - E-Mail (service@verkeiersverbond.lu)
 - Voie postale (B.P. 640, L-2016 Luxembourg)

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 2.1. Il existe trois procès d'inscription :
 - 2.1.1. Inscription à la centrale de mobilité : le demandeur doit être muni du formulaire d'inscription dûment rempli et signé, et le remettre à un agent des centrales de mobilité.
 - 2.1.2. Inscription par voie postale : le demandeur doit envoyer le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, par voie postale à l'adresse mentionnée sur le formulaire,
 - 2.1.3. Inscription en ligne : conformément aux conditions d'utilisation du mShop, le demandeur peut commander son produit mBox en ligne et le récupérer le lendemain à l'une des stations Pickup
- 2.2. La délivrance du produit mBox est assujettie à l'acceptation par l'utilisateur du présent règlement.
- 2.3. A condition que les modalités prescrites aux points 2.1, 2.2 et 3.1 du présent règlement soient remplies et selon le procès d'inscription, le produit mBox est délivrée au demandeur, dans les meilleurs délais.
- 2.4. En cas de perte ou de vol de la mKaat et ainsi du produit mBox, l'utilisateur s'engage à en informer le Verkéiersverbond (voir 1.11). Le remplacement d'un produit mBox est gratuit si l'utilisateur présente une déclaration de perte ou de vol qu'il a fait auprès de la police.

Dans le cas où l'utilisateur ne dispose pas d'une telle déclaration, le remplacement de la clé d'accès fera l'objet d'une facturation de 5,00 € à titre de frais administratifs.

3. CAUTION

- 3.1. Le demandeur est tenu de payer une caution afin de pouvoir obtenir l'accès au service mBox.
- 3.2. Le montant de la caution s'élève à 20,00 €.
- 3.3. Cette caution est restituée en cas de renonciation ou d'expiration du service mBox.
- 3.4. Le montant de la caution n'est pas productif d'intérêts.

4. RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR DU SERVICE MBOX

- 4.1. L'inscription au service mBox donne droit à l'utilisation de l'offre globale mBox.
- 4.2. L'accès aux mBox n'est autorisé qu'aux cycles, tels que définis sous le point 1.10.
- 4.3. L'utilisation du service mBox est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers. Pour accéder à l'emplacement, l'utilisateur doit obligatoirement passer sa mKaat devant le lecteur de cartes installé à cet effet à l'entrée de la mBox.
- 4.4. L'utilisation du service mBox donne droit au stationnement d'un seul cycle par mBox.
- 4.5. L'utilisateur doit veiller à sécuriser son cycle en l'attachant avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation. Il doit également s'assurer :
 - qu'il n'encombre pas l'entrée et l'allée centrale de la mBox,
 - que la porte de l'emplacement est correctement refermée à chaque entrée et sortie de la mBox,
 - qu'il ne dépose pas d'objet(s) ou de colis autre(s) que le cycle à l'intérieur d'une mBox.
- 4.6. L'utilisateur certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

- 4.7. L'utilisateur s'engage à ne pas stationner son cycle pendant plus de 30 jours consécutifs dans une mBox, sans l'utiliser.
- 4.8. Tout cycle stationné pendant plus de 30 jours consécutifs sans utilisation pourra être enlevé d'une mBox par le Verkéiersverbond.

Au-delà de ces 30 jours, les utilisateurs concernés seront prévenus de cette démarche en marquant leur cycle moyennant un affichage spécifique durant une période de deux semaines au maximum.

5. DROITS ET RESPONSABILITÉ DU VERKÉIERSVERBOND

- 5.1. Le Verkéiersverbond se réserve le droit de refuser ou de désactiver l'accès aux mBox en cas de manquement aux présentes conditions d'utilisation.
- 5.2. Étant donné que le contrat porte exclusivement sur le stationnement, le Verkéiersverbond n'assume pas la garde du cycle et n'est partant aucunement responsable de la conservation du cycle. L'utilisateur entrepose son cycle dans une mBox sous sa propre responsabilité, qu'il conserve.
- 5.3. La responsabilité du Verkéiersverbond et de la Société Nationale des Chemins de Fer ainsi que de son personnel ne saurait être engagée en cas de vol ou de détérioration d'un vélo stationné dans une mBox, sauf si l'utilisateur peut prouver une faute de ces derniers.
- 5.4. Une mBox est accessible dans la limite des emplacements disponibles. Le Verkéiersverbond ne pourra pas être tenu responsable en cas de défaut de places de stationnement.
- 5.5. Le Verkéiersverbond se réserve le droit de fermer temporairement une ou plusieurs mBox en raison de travaux urgents ou en cas de circonstances exceptionnelles (p.ex. en cas de force majeure). Les utilisateurs seront prévenus selon les circonstances et dans la mesure du possible.

6. FONCTIONNEMENT

- 6.1. La mKaat doit être passée devant le lecteur de cartes afin de déclencher l'ouverture de la porte de la mBox.
- 6.2. Un enregistrement informatique de l'usage de la mKaat est effectué à chaque passage de la mKaat devant le lecteur. Cet enregistrement est uniquement destiné à déterminer le taux d'utilisation de la mBox.
- 6.3. En cas de non-utilisation du produit mBox pendant une période supérieure à 12 mois, le produit mBox sera automatiquement supprimé de la mKaat.

7. DÉFAUT DE FONCTIONNEMENT

- 7.1. Toute anomalie liée à l'usage de la mKaat ou du produit mBox doit être signalée (voir 1.11).
- 7.2. L'utilisateur devra préciser le numéro de sa mKaat, le lieu de la mBox et la nature de l'anomalie constatée.
- 7.3. En cas de dysfonctionnement du système, le Verkéiersverbond s'engage à tout mettre en œuvre et à intervenir au plus vite afin de garantir la disponibilité du service mBox.

8. RÉSILIATION

- 8.1. Le Verkéiersverbond peut procéder à la résiliation du service mBox en cas de manquement au règlement d'utilisation de la mBox par l'utilisateur. En l'occurrence, le Verkéiersverbond se réserve le droit de ne pas restituer la caution. L'utilisateur en sera informé par e-mail ou par lettre recommandée.
- 8.2. L'utilisateur peut à tout moment et sans motif renoncer au service mBox. Le montant intégral de la caution sera restitué ultérieurement.

9. VALIDITÉ

- 9.1. Le produit mBox demeure valide à moins qu'il n'ait pas été utilisé pendant plus de 12 mois.
- 9.2. En cas d'expiration du produit mBox, la caution sera intégralement restituée.

10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- 10.1. Le Verkéiersverbond s'engage à respecter la législation en matière de traitement et de stockage des données personnelles de l'utilisateur ¹.
- 10.2. Par la signature du présent règlement, l'utilisateur du service mBox accepte expressément le traitement de ses données personnelles. Le responsable du traitement des données est le Verkéiersverbond.
- 10.3. Les données personnelles servent uniquement à l'identification de l'utilisateur et au traitement des données relatives à la fréquence d'utilisation.
- 10.4. L'utilisateur a un droit d'accès aux données personnelles. Il a le droit de les faire rectifier en s'adressant au Verkéiersverbond (voir 1.11)
- 10.5. Les données personnelles de l'utilisateur sont conservées pendant toute la durée de l'utilisation du service et pendant une durée d'un an après la fin de l'utilisation du service.
- 10.6. Par sa signature, l'utilisateur déclare avoir pris connaissance des dispositions du présent règlement et les accepter expressément.

Conditions au 01.03.2020

¹ prévue par la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.